



les coteaux  
bordelais  
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2015-13**

**Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2014 du budget annexe ZA Arbelbide**

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2015, le 14 avril à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	29	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
		convoqués se sont réunis en la Mairie de Fargues Saint-Hilaire, sous la	
		présidence de Bernard CROS, 1 <sup>er</sup> Vice-président	
Date de convocation	07/IV/2015		
Date d'affichage	07/IV/2015		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Sylvie LHOMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses		Christian SOUBIE
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20150417-2015-13-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le 22 AVR. 2015

N° 2015-13

**Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2014 du budget annexe ZA Arbelbide**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M PATIES, receveur intercommunal de Cenon, pour l'année 2014 ;

Considérant l'avis de la commission compétente  
Considérant l'avis du Bureau en date du 31 mars 2015

Rapport de synthèse :

Le Compte de Gestion ne comporte aucune opération budgétaire. De ce fait, la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" n'a pas de Compte Administratif.

Le compte de gestion comporte une seule écriture patrimoniale de mouvement de TVA de 0.51 €. Pour éviter de maintenir un compte de gestion du budget annexe, il pourrait être opportun que la Trésorerie permette de réaliser ces opérations directement sur le budget général de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Après avoir entendu l'exposé du receveur principal de la Trésorerie de Cenon ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 du budget annexe ZA Arbelbide.



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 14 avril 2015

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE